

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
du 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Étaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LEJEUNE Gilbert, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PIGUET Aurélien, PERRIN Pascal

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. PETERLÉ Gaston

Absent(e)(s) : néant

Délégation de pouvoir : M. PETERLÉ Gaston à Mme PRILLARD Angèle

Un scrutin a eu lieu, M. GAILLARD Alexandre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) **URBANISME** :

- emplacement réservé n°8
- carrière d'Epeugney : servitude de passage
- point sur les dernières autorisations accordées

2) **TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT A LA CCLL**

3) **RGPD** : charte des usages numériques

4) **SOLLICITATION DE L'OFFICE DU TOURISME DESTINATION LOUE LISON**

- Projets de la municipalité concernant la valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel
- Point sur la taxe de séjour

5) **INFORMATIONS DIVERSES**

- Retour sur l'inondation du 29/01/2021
- Retour sur la réunion du 22/01/2021 relative au projet de fusion des 3 communes
- Bilan de la distribution de colis aux personnes de + de 65 ans du village
- Calendrier des Commissions communales (mois de mars)
- Venue du Président de la CCLL au conseil municipal du 09/03/2021

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une prestation de service pour l'élagage des haies. Ce point est validé par le Conseil municipal.

1) URBANISME :

• emplacement réservé n°8

Madame le Maire explique que Monsieur Grosjean, à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre dernier, s'est étonné que le conseil municipal ne délibère pas formellement sur ce dossier et sollicite une délibération du conseil indiquant que « *le conseil renonce à l'acquisition de l'emplacement réservé numéro 8 du PLU et prononce sa suppression. Cette suppression sera régularisée lors de la prochaine modification du PLU* ».

Madame le Maire explique que le conseil ne peut pas prononcer la suppression de l'emplacement réservé en dehors d'une procédure de modification du PLU.

Elle propose au conseil de reprendre les termes du compte rendu du conseil du 10/12/2020 sous forme d'une délibération de principe du conseil.

Rappel des termes du CR du 10/12/2020 :

Dossier emplacement réservé n°8 du PLU

Madame le Maire explique que la procédure contentieuse intentée devant le juge de l'expropriation par la municipalité précédente est caduque.

Elle explique que le PLU de la commune devra être mis en compatibilité avec le SCOT (schéma de cohérence et d'orientation territoriale) en cours d'élaboration de la communauté de communes Loue Lison dans environ 3 à 4 ans. Dans le cadre de cette révision du PLU, il y aura lieu de réétudier la zone 1 AU « aux Perrières » et par conséquent l'emplacement réservé numéro 8.

Après en avoir débattu, les membres du conseil décident de s'en tenir aux termes du compte rendu du conseil municipal du 10/12/2020 qui indiquent bien l'engagement de la municipalité de réétudier l'opportunité de cet emplacement réservé à l'occasion de la prochaine modification du PLU. Au vu des projets de la municipalité, une modification du PLU sera vraisemblablement engagée à court terme.

• carrière d'Epeugney : servitude de passage

Mme le Maire explique que la Société des Carrières de l'Est (SCE) est l'exploitant de la carrière d'Epeugney et que des travaux de raccordement ont été effectués fin 2019, aux frais de la société des carrières de l'Est, depuis le village de Montrond en suivant 2 chemins communaux.

Préalablement à ces travaux, une convention de droit de passage a été signée le 9 août 2019.

La convention est un document provisoire en attendant la rédaction d'un acte de servitude. Les modifications parcellaires ont été finalisées en mars 2020 (création parcelle n°117B pour la commune de Montrond et n°441 A pour la commune d'Epeugney).

Entre temps des nouvelles élections municipales ont eu lieu et donc les anciennes délibérations donnant pouvoirs aux anciens maires ne sont plus valables.

Les explications du maire entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'acte de servitude concernant ce dossier.

- Points sur les autorisations d'urbanisme accordées

→ Permis de construire accordé : M. POULNOT Thomas et Mme ROUILLON Vanessa : maison individuelle au 4 bis voie de Pugey.

2) TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT A LA CCLL

COMPÉTENCE EAU

Madame le Maire explique que la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Elle explique que le conseil communautaire, réuni le 21/01/2021, a approuvé à la majorité, 10 contre et 4 abstentions la prise de compétence Eau Potable par la CCLL au 1^{er} janvier 2024. La Commune de Montrond le Château dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de la délibération de la CCLL pour éventuellement s'opposer à cette délibération dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1 de la loi n° 2018-702.

Madame le Maire propose, considérant que la gestion de l'eau potable est déjà gérée en intercommunal par le SIEHL, de transférer la compétence eau potable à la CCLL au 01/01/2024.

Les explications du maire entendues, le conseil municipal se prononce, par 14 voix pour et 1 abstention pour le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024 à la Communauté de Communes Loue-Lison.

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire explique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences «eau » et « assainissement » aux communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Elle explique que le conseil communautaire de la CCLL, réuni le 21/01/2021, a approuvé à la majorité, 6 contre et 8 abstentions la prise de compétence Assainissement Collectif par la CCLL au 01 janvier 2023. La Commune de Montrond le Château dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de la délibération de la CCLL pour éventuellement s'opposer à cette délibération dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1 de la loi n° 2018-702.

Mme le Maire propose, au regard de la sensibilité du milieu naturel karstique du territoire de la CCLL, considérant que les mutualisations dans le domaine de la gestion des stations

d'épuration sont pertinentes et dans la mesure où il est préférable d'anticiper la prise de compétence afin de laisser le temps à la CCLL de structurer un service en ce domaine, de transférer la prise de compétence assainissement collectif à la CCLL.

Les explications du maire entendues, le conseil municipal se prononce, par 14 voix pour et 1 abstention pour le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2023 à la Communauté de Communes Loue-Lison.

3) RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : charte des usages numériques

Madame le Maire indique que le délégué à la protection des données a fait parvenir à la municipalité les formulaires adaptés par exemple de demande de consentement pour des publications de photos sur le site internet ou lettre d'info pour être conforme à la réglementation relative à la protection des données. Il a par ailleurs validé le formulaire en ligne de signalements des incidents sur le territoire communal.

4) SOLLICITATION DE L'OFFICE DU TOURISME DESTINATION LOUE LISON

- Madame le Maire indique que l'Office du Tourisme « *Destination Loue Lison* », dont elle est membre du bureau, en tant que déléguée communautaire élue, a lancé un questionnaire aux 74 communes de la CCLL afin de connaître les projets des municipalités concernant la valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel. L'objectif est de pouvoir relier entre eux les différents projets afin de proposer des parcours aux touristes ou aux habitants de la CCLL qui ne connaissent pas forcément bien le patrimoine culturel et/ou naturel de la CCLL.

Pour Montrond, Madame le Maire propose de remonter le projet de valorisation des vestiges du site médiéval de la Motte du Château et de l'ENS de la Motte et du Château et de mettre en évidence les liens possibles avec le sentier Karstique de Mérey sous Montrond, le château du Castel Saint Denis et le projet de la commune de Chenecey Buillon de création d'un sentier d'interprétation sur des habitats similaires à ceux de la Motte du Château.

Le Conseil municipal est favorable à la remontée de ces informations auprès de l'Office du Tourisme.

- **Point sur la taxe de séjour**

L'Office du Tourisme a demandé aux communes de vérifier les listes des hébergements soumis à la taxe de séjour sur le territoire communal. Pour information, sur Montrond le Château, il s'agit du gîte spéléo et de la chambre d'hôte de Monsieur et Madame PIQUARD Gérard.

5) PRESTATION DE SERVICE POUR L'ELAGAGE DES HAIES

Vincent Coquiard propose de signer un contrat avec l'entreprise TISSERAND de Chenecey Buillon pour l'élagage des haies sur le territoire communal au regard du temps de travail de l'employé communal passé (environ 5 semaines de travail), des coûts concernant le matériel vieillissant de la municipalité (tracteur et épareuse) et considérant que toutes les communes aux alentours ont déjà fait ce choix là depuis plusieurs années et travaillent avec cette entreprise.

Si le conseil municipal est d'accord, Madame le Maire pourra signer le devis d'un montant de 6102,00 TTC avec l'entreprise TISSERAND et le budget 2021 sera construit avec l'intégration de cette prestation.

Les membres du Conseil municipal se prononcent, à l'unanimité, pour cette prestation de service et autorisent Madame le Maire à signer le contrat avec l'entreprise TISSERAND.

6) INFORMATIONS DIVERSES

- Retour sur l'inondation du 29/01/2021

En date du 29/01/2021, les fortes précipitations ont entraîné une inondation du domicile de Madame DECREUSE Madeleine, en bas de la Motte du Château (inondations du domicile déjà produites par le passé). Après analyse de la situation, il convient de réaliser quelques saignées sur le chemin rural montant à la citerne des vignes et de nettoyer un fossé situé dans les champs en contrebas de la Motte du Château, partant ensuite vers la plaine de Mérey. Ces travaux seront réalisés en 2021.

La municipalité remercie de nouveau les personnes ayant aidé Madame DECREUSE Madeleine le 29/01 matin lors de l'incident.

- Retour sur la réunion du 22/01/2021 relative au projet de fusion des 3 communes

Point reporté au prochain conseil municipal.

- Bilan de la distribution de colis aux personnes de + de 65 ans du village

La distribution des colis a été très appréciée par les habitants concernés et par les élus. Certains habitants qui ne participaient pas aux repas des aînés ont été ravis de cette formule retenue cette année, en raison du COVID. Pour 2022, il conviendra de s'interroger sur les colis ou le repas ou les 2 formules. L'âge de 65 ans sera certainement réhaussé suite à plusieurs observations des habitants.

- Plantation des espaces verts :

Madame le Maire remercie Alexandre GAILLARD pour avoir procédé, gracieusement, à la plantation des espaces verts le long de la route de Malbrans et à côté du parking situé derrière l'Eglise.

- Plateforme de stockage de bois de la scierie CALVI :

Les autorisations de sortie sur la route départementale ont été octroyées par le département pour la réalisation de la plateforme de stockage de bois de la scierie. La scierie a fait parvenir à la municipalité la résiliation du bail concernant le stockage des bois le long du chemin de Chenecey.

- Réception chantier route de Malbrans :

La réception du chantier des travaux de voirie route de Malbrans a eu lieu. 3 réserves ont été mentionnées (marquage horizontal à finaliser et reprendre avant le 30/04/2021, reprise d'une plaque de chaussée devant le numéro 5, remise à niveau d'un tabouret d'assainissement devant le mur en pierre).

- Commission Culture de la CCLL

Stéphanie BOULLANGER indique que des aides de la CCLL existent pour de la médiation culturelle à destination des écoles (projets théâtre par exemple). Elle en a fait part en réunion du SRPI.

- Calendrier des Commissions communales (mois de mars)

- 02/03 : commission Voiries, réseaux, espaces verts
- 16/03 : commission Aménagement durable du territoire
- 23/03 : Commission Bâtiments

- 27/02 : Marquage des branchages coupés en janvier (8 heures)
- Venue du Président de la CCLL au conseil municipal du 09/03/2021

Mme le Maire informe de la venue du Président de la Communauté de Communes de Loue-Lison le 09/03/2021.

Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 9 mars 2021 à 20 h 00

Séance levée à 23 h 00

Le Maire
Angèle PRILLARD



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/09-02-01	Prise de compétence Eau Potable au 1 ^{er} janvier 2024 par la Communauté de Communes Loue-Lison.
DCM n° 2021/09-02-02	Transfert de la compétence assainissement collectif au 1 ^{er} janvier 2023 à la Communauté de Communes Loue-Lison
DCM n° 2021/09-02-03	Carrière d'Epeugney - Droit de signature au Maire pour l'acte de servitude
DCM n°2021/09/02/04	Prestation de service pour l'égavage des haies

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	Absent
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert		STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			